MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 2021-00629 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le 17 JUIN 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de **recrutement d'un (01) élève Technicien Supérieur en Hydraulique, session 2021.**

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN HYDRAULIQUE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	SAWADOGO SIDIKI	312629B	2610_4128_2069_4725	15/06/89
1°	SABO ABOUBACAR	287509Y	2610_8401_3975_0912	31/12/89
3°	NANEMA BENEWENDÉ CHRISTOPHE	207445W	1026_6985_6894_9348	21/08/81
4°	THIOMBIANO SAIDOU	226453N	1026_7168_8790_6187	31/12/89
5°	MILLOGO SOURO	294096U	2610_8054_4256_4089	31/12/83

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon